

# Saleux infos

## **Bulletin N° 04 – AVRIL 2019**

### **Les rumeurs sont parmi nous !**

**Circulation rue des Baquets** : Une personne laisse entendre que dès que le lotissement sera achevé entre la rue Lucien Barbier et l'impasse du 8 mai 1945, la circulation se fera dans les deux sens entre la rue Lucien Barbier et la rue Jean Catelas en empruntant l'impasse du 8 mai et le chemin des Baquets. **Où a-t-elle obtenu cette information totalement fautive ?** Certainement pas auprès d'un élu.

**La fibre optique** : Il est dit que la commune de Salouël et celle de Vers-sur-Selle sont totalement équipées. **C'est faux** puisque les maires de ces deux communes et celui de Saleux ont interpellé le directeur régional d'Orange à l'occasion du congrès des maires qui s'est tenu à Amiens le 8 mars 2019. Ils ont fait part à ce responsable d'Orange du fort mécontentement de nombreux administrés qui attendent le branchement alors qu'il avait été promis par Orange que tout serait achevé dans les deux ans. Bien d'autres maires ont également fait part de leur mécontentement pour le même motif.

Lorsque des abonnés à Orange ou d'autres opérateurs se rendent à la boutique d'Auchan ou à celle du centre-ville, il leur est parfois répondu qu'ils doivent s'adresser à leur maire car la planification des branchements dépend de lui. **C'est totalement faux**. En effet, pour la métropole amiénoise, la convention a été signée entre Orange et l'Etat qui est le gros financeur de l'opération. Les maires n'ont pas été associés à cette convention et ne sont pas tenus informés de l'évolution des travaux qui sont réalisés malgré leurs réclamations. Enfin pour info, le maire de Saleux n'a pas la fibre optique, celle-ci n'est pas encore arrivée dans son quartier et comme tout saleusien, il est fort mécontent à l'encontre d'Orange mais est totalement impuissant dans ce dossier. Cela prouve que les pouvoirs d'un maire sont limités dans certains domaines.

**Les éoliennes** : Vous avez pu constater que des travaux d'enfouissement des réseaux sont réalisés depuis le début mars sur le chemin menant aux Monts de Saleux mais aussi rue Roger Salengro jusqu'au rond-point et enfin route de Taisnil en direction du sud-ouest. Il s'agit d'installer les réseaux nécessaires entre le projet d'un champ éolien à Velennes et la centrale électrique de Saveuse. **Il est donc faux** de dire que des éoliennes vont être installées en face de l'entreprise Deboffe, de l'autre côté de la route départementale 1029.

A Saleux, nous avons aussi monsieur (ou madame) « **Je sais tout** » ou « **de source sûre** ». Tout citoyen a le droit de s'exprimer, de diffuser des informations mais il faut que celles-ci soient exactes ou alors il est préférable qu'il (elle) se taise. Il (elle) y gagnerait beaucoup en crédibilité enfin s'il (elle) en a encore un peu. Si cette façon de faire persiste, nous ne manquerons pas de citer les noms de ces informateurs ou de ceux qui colportent ces fausses informations.

### **Le frelon asiatique : attention !! (RAPPEL)**

La préfecture de la Somme met en place un nouveau plan d'action pour lutter contre le développement du frelon asiatique, dangereux pour l'homme et pour la biodiversité. Il a été identifié pour la première fois dans notre région en 2014. Depuis il ne cesse de proliférer. C'est un insecte agressif qui attaque massivement par des piqûres multiples et toxiques s'il se sent en danger.

#### **Par conséquent ne pas s'approcher du nid à moins d'une dizaine de mètres.**

Il constitue aussi une menace pour la biodiversité car il s'attaque aux ruches pour se nourrir et tue des abeilles en nombre important.

Face à l'expansion de ce fléau voici le dispositif proposé par la préfecture

- En cas de découverte d'un nid suspect, faire le signalement en mairie avec quelques photos à l'appui.
- Rédaction d'un formulaire que la mairie envoie à la préfecture.
- Les services préfectoraux transmettent ce dossier au GDSA (Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles) qui évalue le niveau d'urgence.
- En fonction de la dangerosité avérée la suite sera :
  - 0) Sur la voie publique, à proximité d'un établissement recevant du public : intervention du SDIS (service pompiers spécialisé)
  - 0) Sur un terrain privé, si l'urgence – danger est reconnue : intervention des pompiers. Dans tous les autres cas, il sera conseillé au demandeur de contacter une entreprise spécialisée qui facturera ce travail (environ 150€ ; variable en fonction de la situation du nid). La liste des entreprises habilitées est consultable dans votre mairie.

#### **Mairie de SALEUX**

Place de la République 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29  
lendemain matin (8h00)

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances

En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : [www.saleux.fr](http://www.saleux.fr)

Email : [mairie@saleux.fr](mailto:mairie@saleux.fr)

**Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62**

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)  
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au

## AMETIS – Son passage dans notre commune.

A compter du 11 mai, le réseau Amétis évolue. L'arrivée du bus à haut niveau de service BHNS (ligne Némó) va contribuer à accroître l'attractivité du transport en commun dans l'agglomération. En complément de ces 4 lignes, la totalité du réseau de bus évolue pour mieux répondre aux attentes des clients.

Les anciennes lignes scolaires deviennent les lignes Tempo, rassurez-vous seul le nom change !

AMETIS souhaite accompagner les habitants de notre commune et les informer des nouvelles dessertes de leur lieu de résidence.

En ce qui concerne notre commune, elle est désormais desservie par les lignes :

### **9 Saleux --- Allonville**

La ligne 9 remplace l'actuelle B7. Elle relie la commune de Saleux au CHU A Picardie, pôle de correspondance avec la Némó 2 et la Liane. La ligne 9 relie également le centre-ville via le pôle d'échanges de la gare.

### **10 centre cial Glisy – Vers sur Selle**

La ligne 10 se substitue à l'actuelle B6. Elle offre une desserte en direct du CHU A, à la cité scolaire et à la gare de Longueau. De plus, le pôle échange du CHU propose des correspondances avec la N2 et la Liane

### **T 36 Vers sur Selle --- collège La Salle**

### **T40 Saleux --- Collège Jean-Marc Laurent**

### **T49 Guignemicourt --- Collège Sagebien**

Les lignes S36, S39, et S49 sont renommées T36, T40 et T49. Leur itinéraire reprend celui des scolaires actuels, à l'exception de la T36 et T40 qui desserviront le campus en plus des arrêts habituels.

Depuis le 3 avril 2019 l'adresse [ametis2019@keolis.com](mailto:ametis2019@keolis.com) est mise à disposition pour répondre à vos interrogations concernant le nouveau réseau de bus.

Vous pouvez également télécharger l'ensemble des plans de lignes et fiches horaires directement sur le site [www.ametis.fr](http://www.ametis.fr).

## Rénovation des logements indignes et très dégradés

La Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole mène depuis quelques années une politique active d'amélioration de l'habitat privé sur son territoire.

Délégitaire des aides de l'ANAH depuis 2013, elle subventionne annuellement environ 80 projets de rénovation de logements privés.

De 2015 à 2018, Amiens Métropole a accompagné la distribution de ces aides par un programme d'intérêt général de lutte contre le mal logement, qui a permis de soutenir techniquement et financièrement plus de 300 propriétaires privés dans leur démarche de travaux.

Aujourd'hui, la communauté d'agglomération souhaite s'engager dans la lourde problématique des logements indignes et très dégradés, qui reste un sujet difficile à traiter dans le parc privé et touche les ménages les plus modestes du territoire.

C'est pourquoi, elle a décidé, par délibération du 7 février 2019, d'instaurer de nouvelles aides individuelles en faveur de la réhabilitation de ces logements. Celles-ci viennent compléter les aides déjà importantes de l'ANAH et permettront de réduire le reste à charge des ménages et ainsi de favoriser la faisabilité des projets. Ces aides peuvent aller jusqu'à 10000 € pour un propriétaire occupant et 5 000 € pour un propriétaire bailleur.

Mesure applicable jusqu'au 31 décembre 2021.

Les demandes de subvention sont à adresser à l'attention de !

Monsieur le Président d'Amiens Métropole  
Direction Habitat Logement - 4 rue Léon Blum  
80000 AMIENS

Celles-ci doivent comporter un simple courrier adressé au Président ainsi que la copie du dossier ANAH.

## « Célébration de la Victoire du 8 mai 1945 »

Vous êtes invités à la cérémonie qui se déroulera le mercredi 8 mai 2019 au monument aux morts au cours de laquelle un dépôt de gerbes sera effectué. Participation de l'Harmonie municipale.

Rassemblement devant la mairie à 11 heures. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie au monument aux morts.

### **Mairie de SALEUX**

Place de la République 80480 SALEUX  
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29  
matin (8h00)

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances  
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

### *Communauté d'agglomération Amiens Métropole*

Site Internet : [www.saleux.fr](http://www.saleux.fr)  
Email : [mairie@saleux.fr](mailto:mairie@saleux.fr)

### **Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62**

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)  
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

## Offres d'emplois

La société REALIT, fabricant de literie à TRICOT (60420) recherche des opérateurs sur machine à matelasser, des couturières et des opérateurs sur ligne de montage et assemblage. L'une de ces offres peut éventuellement convenir à un(e) ancien(ne) employé(e) de SAPSA BEDDING. Pour tout renseignement ou candidature, adressez un mail à [realit@wanadoo.fr](mailto:realit@wanadoo.fr) ou [marie-helene.varlet@realit.fr](mailto:marie-helene.varlet@realit.fr)

Le S.I.S.A. (syndicat intercommunal de soins infirmiers du sud amiénois) 18 rue des Lombards à 80250 Estrées sur Noye, téléphone 03. 22..09.58.11 – mail = [sis-a-sud@wanadoo.fr](mailto:sis-a-sud@wanadoo.fr), recrute des auxiliaires de vie et des aides-soignantes. Pour plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à madame VILLIERS Elodie.

## Le président de la section Tennis de table de Saleux de l'association Léo Lagrange...

nous a informés de la dissolution de sa section en octobre 2018. En l'absence de bénévoles pour s'occuper de la section mais aussi de la baisse considérable de pratiquants, il s'est trouvé dans l'obligation de prendre, à regret, cette décision.

## Réderie du 1<sup>er</sup> mai

L'association de jumelage Saleux/Mögglingen organise sa traditionnelle réderie le mardi 1er mai 2019  
8 € les 3 mètres

Restauration sur place: buvette, sandwichs - chipos- merguez - frites- Plateau repas côte de porc cuite au barbecue, fromage+ dessert, au prix de 10€, 1 kir offert.

Pour tous renseignements et réservations, s'adresser au 06 86 38 36 24 ou au 03 22 44 12 98.

## La circulation et le stationnement des véhicules à l'occasion de réderie du 1<sup>er</sup> mai

*Le stationnement sera interdit sur la place Numa Bignet et rue Jean Catelas de la place de la Libération (fleuriste) jusqu'à l'intersection avec la rue Ernest Cauvin pendant toute la durée de la réderie en vertu d'un arrêté municipal (Arrêté municipal n° 2019/60 du 18 mars 2019) et cela dès 5 heures du matin le 1<sup>er</sup> mai 2019. Les organisateurs ne manqueront pas d'informer les riverains quelques jours avant et l'avant-veille en distribuant un document d'information dans toutes les boîtes et en l'apposant sur les véhicules stationnés dans cette rue. Tout automobiliste ne respectant pas cette interdiction sera verbalisé, son véhicule pourra être retiré et placé en fourrière.*

## La vente du muguet est réglementée

La vente du muguet sur la voie publique **par des particuliers** est tolérée chaque année le 1<sup>er</sup> mai mais elle est interdite les 29 et 30 avril sauf pour les fleuristes et les ambulants patentés.

Le muguet sauvage devra être vendu en l'état, sans racines, sans vannerie, poteries, sans cellophane, sans papier cristal, sans adjonction d'aucune fleur, ni plante ou végétal de quelque nature que ce soit.

Les vendeurs ne peuvent s'installer à moins de 40 mètres des boutiques de fleuristes ou de commerçants ambulants exerçant cette même activité sur la voie publique.

(Arrêté municipal n°2018/49 du 16 avril 2019).

## La benne à déchets verts – RAPPEL –

Elle est à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 heures et le samedi de 9 heures à 17 heures. Le dimanche si vous souhaitez vraiment vous débarrasser de vos déchets verts, il vous faut les déposer à la déchetterie de Saint Fuscien. Attention, il vous faut un badge. Surtout ne jetez pas des sacs en plastique contenant des déchets verts. Il faut les vider dans la benne et vos sacs peuvent être jetés dans un container à OM.

## Concert –hommage de la Musique Municipale de Saleux

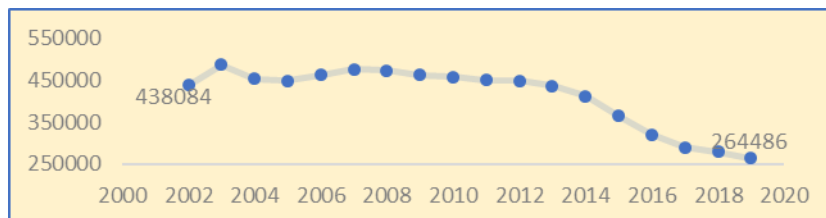
Le samedi 18 mai, à partir de 20h 30, l'orchestre d'harmonie rendra hommage à l'un de ses membres disparu l'an dernier. Pour l'occasion les différentes phalanges auxquelles Gérard Léger prêtait son concours se réuniront et proposeront un concert à sa mémoire. C'est dans la salle Espace Viandier que l'on pourra assister à ce concert et se souvenir de Gérard.

## Le vote du budget et les investissements programmés

Font l'objet des comptes rendus des réunions du Conseil Municipal du 19 février, du 15 mars et du 4 avril 2019 que vous pouvez consulter sur le site internet de notre commune : [www.saleux.fr](http://www.saleux.fr) (page d'accueil - rubrique MAIRIE - sous rubrique : les publications communales - Comptes-rendus des conseils).

Le vote des trois taxes a été maintenu avec un taux identique à celui de l'an passé. **Il n'y a donc pas d'augmentation des impôts de la part de la commune pour cette année 2019.**

Quant à la dotation globale de fonctionnement qui nous est versée annuellement par l'Etat, il faut déplorer à nouveau sa diminution puisqu'elle est passée de **278 712 € en 2018 à 264 486 € cette année, soit moins 14 226 €**. A première vue, cette diminution ne paraît pas importante mais souvenez-vous ce que l'an passé, dans le bulletin du mois d'avril, j'avais déjà signalé la continuation d'une baisse de cette dotation et mon inquiétude pour les années à venir car cette dotation est passée de **438 084 € en 2002 à 264 486 € en 2019** comme l'indique le tableau ci-dessous.



La réduction du déficit de l'Etat est un objectif national et les collectivités locales doivent apporter leur soutien à la réduction du déficit de l'Etat et de la dette publique, ce qui est normal. Cependant, l'effort demandé et imposé devient beaucoup trop important pour les communes, notamment pour les petites surtout que la dette nationale ne diminue pas, bien au contraire.

A ce rythme-là que nous impose l'Etat, la question qui se pose à nous « **c'est de savoir combien de temps la commune pourra continuer à fonctionner normalement sans augmenter les impôts ou faire le choix de les maintenir au même niveau mais en ne faisant plus aucun investissement ?** »

Nous pouvons nous consoler avec l'augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale qui a augmenté de 170 € puisqu'elle est passée de 34 126 € à 34 296 € (**Ce n'est pas une augmentation glorieuse**). Autrement dit, elle se maintient au même niveau et l'augmentation de cette taxe est loin de compenser la diminution de la précédente.

**En ce qui concerne la construction de l'école maternelle**, nous attendons que le permis de construire nous soit accordé mais aussi et surtout la subvention de l'Etat.

Son coût total est de 2 269 665 € (Bâtiment + architecte = 1 934 820 € --- Travaux extérieurs et voirie = 321 146€ --- Etudes du sol = 13 380 €) et nous espérons une aide de l'Etat de 342 845 €. Le reste du montage financier comprend un autofinancement de 676 820 € et un emprunt de 1 250 000 €.

Cet emprunt est fait au Crédit agricole au taux fixe de 1,66 % (Taux effectif global de 1,67%) sur 25 ans avec un remboursement trimestriel.

**En ce qui concerne l'extension de l'école de musique et sa mise aux normes d'accessibilité**, nous attendons aussi le permis de construire. Le coût total y compris les frais d'architecte est de 144 381 €, l'autofinancement sera de 101 862 € et la subvention de l'Etat 42 519 €.

**En ce qui concerne la construction du rond-point de la route départementale 210 avec le VC4** dont le Conseil Départemental est le maître d'ouvrage, la commune participera à hauteur de 96 304 €, soit 12,5 % du projet. Le Conseil départemental paiera 50%, Amiens Métropole 25 % et la commune de Dury 12,5 %. Le coût total de cette réalisation a été estimé à 770 432 €.

**En ce qui concerne les travaux de la route de Taisnil** qui ont déjà commencé avec l'enfouissement des réseaux, le coût total pour la commune qui est maître d'ouvrage est de 879 277 € (enfouissement des réseaux 137 518 € et travaux voirie 741 759 €) mais sans subvention. Le Conseil Départemental participera à hauteur de 100 000 € et Amiens Métropole également 100 000 €, ce qui fait que cet investissement sera au total de 1 079 277 €. Nous devrions percevoir une participation d'Orange pour ce réseau de l'ordre de 5 000 € mais la somme exacte ne nous a pas encore été communiquée.

**En ce qui concerne le raccordement du nouveau lotissement de la rue de la Plaine au réseau électrique**, le coût est de 5088 €.

**En ce qui concerne les travaux de voirie programmés cette année pour la route de Conty (RD8)** dont Amiens Métropole est le maître d'ouvrage, nous ne connaissons, pour l'instant, ni le coût, ni la programmation. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de ce dossier.

**Compte tenu de ces gros investissements, vous comprendrez, je l'espère, que la commune n'engagera pas d'autres dépenses moyennes ou importantes sauf cas de force majeure.**

## PHOTOS ET PLAN REDUITS DU PROJET DE L'ECOLE MATERNELLE

Peuvent être consultés dans la même rubrique à l'adresse :  
Bulletin – 20194 – avril bis

**Mairie de SALEUX**

Place de la République 80480 SALEUX

Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29  
matin (8h00)

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances

En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

*Communauté d'agglomération Amiens Métropole*

Site Internet : [www.saleux.fr](http://www.saleux.fr)

Email : [mairie@saleux.fr](mailto:mairie@saleux.fr)

**Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62**

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)

ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain

## AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE TAISNIL (Route départementale 138)

Le démarrage du chantier est fixé au lundi 6 mai 2019. Il sera précédé dans les prochains jours par l'installation des zones de stockage du matériel qui se situeront à hauteur de la gare mais aussi sur une partie du parking de stade.

Il s'agit de travaux particulièrement importants qui entraîneront de nombreux désagréments. Cependant, et comme cela a déjà été annoncé dans un précédent bulletin, un élu suivra ce chantier au quotidien et fera le lien avec l'entreprise afin de supprimer ou du moins de réduire au maximum ces désagréments.

Les riverains, les employés travaillant dans les diverses entreprises et les clients des entreprises et d'Intermarché auront toujours la possibilité de regagner leur domicile ou leur entreprise puisqu'une déviation sera mise en place par la route départementale 1029.

**La fin de ce chantier est annoncée pour le vendredi 31 juillet 2019 sauf imprévu. Il durera donc environ trois mois.**

### Où en sommes-nous avec le Plan Local d'Urbanisme ?

Le bureau d'études a commencé son travail le 17 octobre 2017 avec une planification fixée d'environ deux ans.

L'état des lieux complet et le diagnostic ont été réalisés rapidement. Le plan d'aménagement et de développement durable avec sa traduction réglementaire a été menée jusqu'à la mise au point du dossier à la fin de l'année 2018 sauf en ce qui concerne la friche industrielle SAPSA BEDDING.

Au cours de cette période, de nombreuses réunions ont été tenues avec les membres de la commission de révision du plan local d'urbanisme composée de 6 élus. L'architecte a également rencontré les agriculteurs et une réunion a eu lieu avec les personnes associées (DDTM, service urbanisme d'Amiens Métropole, représentant de la chambre d'agriculteur, etc...) enfin une réunion publique a été tenue.

Globalement, il est possible de dire que le plan local d'urbanisme est achevé en ce qui concerne l'ensemble de la commune sauf pour ce qui est de la friche. En effet, au début de cette année nous avons rencontré le promoteur à deux reprises afin d'obtenir certains éléments en vue de fixer certaines règles d'orientation pour l'aménagement de ce site. Nous ne nous sommes pas entendus avec lui et ses collaborateurs notamment en ce qui concerne le patrimoine immobilier susceptible d'être préservé ou pas, c'est pourquoi nous avons demandé l'avis des techniciens de l'immobilier d'Amiens Métropole dans un premier temps puis ensuite celui de l'architecte des bâtiments de France ainsi que celui de l'architecte de la région des Hauts de France. Tout cela s'est traduit par une visite du site par les intéressés le 25 mars. Nous sommes maintenant dans l'attente de leurs conclusions et dès qu'elles nous parviendront, nous espérons avant fin avril, la procédure reprendra son cours normal avec une réunion de présentation aux personnes associées et l'organisation d'une réunion publique. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés et surtout de vous aviser suffisamment tôt sur la table de la réunion publique.

Ensuite, nous passerons à l'enquête publique avec quelques mois de retard pour les raisons évoquées ci-dessus mais le sujet étant très important pour l'avenir de notre commune, il n'est pas question de faire n'importe quoi.

### Collectes décalées des ordures ménagères

**Semaine 18** : La collecte du mercredi 1<sup>er</sup> mai est décalée au jeudi 2 mai.

**Semaine 24** : La collecte du mercredi 12 juin est décalée au jeudi 13 juin.

Ne pas jeter sur la voie publique	Le 25 avril 2019	Le maire
-----------------------------------	------------------	----------

#### Mairie de SALEUX

Place de la République 80480 SALEUX  
Téléphone : 03.22.33.27.27 – Fax : 03.22.33.27. 29  
matin (8h00)

Heures d'ouverture de la Mairie : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00 / Jeudi : 10h00 à 18h30 sauf pendant les vacances  
En période de vacances : du lundi au vendredi : 10 h 00 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 00.

#### Communauté d'agglomération Amiens Métropole

Site Internet : [www.saleux.fr](http://www.saleux.fr)  
Email : [mairie@saleux.fr](mailto:mairie@saleux.fr)

#### Tél. élu de permanence : 06.85.59.99.62

(uniquement du vendredi (18h00) au lundi (8h00)  
ou chaque jour férié, de la veille (18h00) au lendemain